

Certificat d'agrément

L'établissement public du Parc national des Cévennes est certifié par la fédération Europarc depuis 2002, et signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Il agrée :

l'office de tourisme Mont Aigoual Causse Cévennes

pour son engagement dans la Charte européenne
du tourisme durable dans les espaces protégés.

A cette fin, l'office de tourisme Mont Aigoual Causse Cévennes définit une stratégie au service d'un développement touristique durable, et conduit un plan d'actions de trois ans.


Fait à Florac le 1^{er} mars 2016

Le président
du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

La directrice
de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

La présidente
de l'office de tourisme
Mont Aigoual Causse Cévennes

Henri Couderc

Anne Legile



Muriel Balembois